ISLANDE

Ce qu'il faut savoir avant votre départ

Mis à jour le 23 janvier 2025 à 17h27

AUTOMOBILE CLUB ASSOCIATION
PRIORITÉ À LA MOBILITÉ

► Règlementation routière

Limitations de vitesse

	Agglomérations	Routes	Voies rapides	Autoroutes	
Motocyclettes et voitures	50	90 *	N/A	N/A	** 80 km/h sur routes gravillonnées*
Véhicules avec remorque	50	90 *	N/A	N/A	** 80 km/h sur routes gravillonnées*

Alcoolémie

0.2 g/l de sang *

** Il s'agit du taux maximal prévu par les textes, qui ne prévoit des amendes qu'à compter de 0.5 g/l de sang.*

Feux

Utilisation obligatoire pour tous les véhicules, de jour comme de nuit.

GPS et détecteur

GPS avec avertisseur de radar
Prohibé

Ceintures et sièges

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire sur les sièges avant et arrière d'une voiture.

Un enfant mesurant moins d'1,50 mètres ne doit pas s'assoir sur un siège avant avec un airbag activé. Un enfant mesurant moins d'1,35 mètres doit s'assoir dans un système de retenue adaptée à sa taille et à son poids ; la ceinture ne suffit pas.

Portable et kit

Utilisation en main
Interdite.

Avec un kit main-libre
Autorisée.

Amende de 275 €.

Circulation à vélo

Port du casque
Oblig

► Equipements obligatoires

Equipements de sécurité

Trousse de secours

Equipements hivernaux

Période hivernale

Obligatoire pour les bus et recommandée pour les autres véhicules.

Extincteur
Obligatoire pour les bus et recommandé pour les autres véhicules.

Triangle de signalisation
Obligatoire.

Gilet de sécurité
Facultatif.

La période hivernale n'est pas fixe en Islande et change selon les années, mais elle s'étend traditionnellement du 1er novembre au 14 avril.

Pneus cloutés
Autorisés du 1er novembre au 14 avril.

Chaînes à neige
Autorisées.

Pneus hiver
Obligatoire du 1er novembre au 14 avril.